



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Préfecture
Direction de l'immigration et de l'intégration
Bureau de l'accueil et du séjour

**DEMANDE DE 1^{er} TITRE DE SEJOUR
CONJOINT DE FRANÇAIS-ALGERIEN :**

art. 6 alinéa 2 de l'accord franco-algérien du 27 déc. 1968 modifié

DOSSIER A ENVOYER PAR VOIE POSTALE

Préfecture de Seine-et-Marne
Bureau des étrangers/ CDF-ALGERIEN/SECTION B
12 rue des saints Pères
77010 MELUN Cedex

N° FNE :	N° DOS :	Date dépôt :
(à remplir par la préfecture)		

Vous devez remplir **COMPLETEMENT** (en lettres capitales si possible) le présent formulaire accompagné des pièces justificatives

Etat-civil du demandeur

Nom : Nom d'épouse :

Prénom : Sexe : F M

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse actuelle (en cas d'hébergement, le préciser) : Tél. :

..... Adresse messagerie :

.....

Date d'entrée en France :

Situation familiale

Marié(e) Célébré le : à

Concubin(e) / Conjoint(e)

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nombre d'enfants :

Nom	Prénom	Nationalité, date et lieu de naissance	Lieu de résidence actuelle

Renseignements complémentaires

Famille en France :

Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	Filiation	N° titre de séjour

Famille dans votre pays d'origine – à remplir OBLIGATOIREMENT

Filiation	Nom	Prénom	Date et lieu de naissance

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements me concernant contenus dans le présent questionnaire sont exacts,

Fait à Melun, le

Signature :

Liste des pièces à fournir

Conjoint(e) de français(e) marié(e) en France, entré(e) régulièrement sur le territoire

Photocopie(s) uniquement

Dossier de situation administrative rempli et signé ;

Justificatif de l'entrée régulière du demandeur :

Copie du visa délivré par les services consulaires français et du cachet d'entrée en France ou copie du visa SCHENGEN délivré par les services consulaires européen et le justificatif nominatif d'entrée en France depuis le pays européen (billet d'avion, train, car...);

Copie intégrale (même les pages vides) du passeport actuel ;

Un extrait d'acte de naissance récent avec filiation établie ou une copie intégrale d'acte de naissance, traduit en français si nécessaire par un traducteur assermenté ;

Copie intégrale et récente de l'acte de mariage célébré en France et copie du livret de famille ;

Copie de la Carte nationale d'identité ou du passeport du conjoint français et copie intégrale de son acte de naissance ;

Si présence d'enfant(s) : Copie intégrale de leur acte de naissance et certificat de scolarité ou copie du carnet de santé ;

Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois à votre nom et prénom :

- facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet, quittance de loyer ou taxe d'habitation ;
- si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
- en cas d'hébergement chez un particulier :

- attestation d'hébergement originale datée et signée ;

- copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour à la bonne adresse ;

- facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet ou quittance de loyer de l'hébergeant datée de – de 6 mois.

- un document officiel daté de – de 6 mois à votre nom, prénom et adresse chez l'hébergeant ;

2 photographies d'identité format 35 mm x 45 mm – AFNOR NFZ 12010, de face, tête nue. Les photos doivent être réalisées dans une cabine agréée par le Ministère de l'Intérieur ;

Formulaire de communauté de vie et de non polygamie complété et signé (voir page 4) ;

50€ en timbres fiscaux dématérialisés.

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la LOI n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 et conformément à la réglementation au code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, vous êtes redevable d'une **taxe de chancellerie de 200 €** due à la première demande de titre de séjour si vous êtes entré en France sans les documents et visas exigés pour vous y installer durablement ou vous y êtes maintenu irrégulièrement dont 50 € non remboursable perçu lors du début de l'instruction de votre demande.

Ces timbres sont en vente :

- dans les recettes des impôts,
- sur internet : <https://timbres.impots.gouv.fr/>
- dans les trésoreries générales ou principales du Trésor public,
- dans les bureaux de tabac habilités.



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Préfecture
Direction de l'immigration et de l'intégration
Bureau de l'accueil et du séjour

-DECLARATION DE COMMUNAUTE DE VIE-

Le(a) déclarant(e)

Nom : Prénom :

Né(e) le : lieu de naissance :

Et son conjoint

Nom : Prénom :

Né(e) le : lieu de naissance :

DECLARENT SUR L'HONNEUR QUE LA COMMUNAUTE DE VIE N'A PAS CESSE.

Fait à, le

Signature du (de la) déclarant(e) Signature du conjoint

-DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON POLYGAMIE-

Je soussigné(e)
NOM : PRENOM :

NOM D'EPOUSE :

Né(e) le : Lieu de naissance :

Domicilié(e) :
.....

DECLARE SUR L'HONNEUR NE PAS VIVRE EN France EN ETAT DE POLYGAMIE.

Fait à, le

Signature du déclarant

L'article 441-6 du code pénal dispose :
Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.